

***Quelques problèmes épistémologiques
liés aux définitions des populations immigrantes et de leur
descendance.***

Véronique De RUDDER
CNRS-URMIS

Alors que l'immigration est, en France, un fait fort ancien, la recherche concernant les réalités sociales qu'elle induit n'y a pris un certain essor que depuis une vingtaine d'années. C'est dans une position marginale et sans tradition académique que des thèmes tels que le devenir des immigrants et de leur descendance, la pluralité culturelle de la société, la coexistence et le conflit, les modes d'organisation et de stratification ethniques... – ont donc émergé dans les sciences sociales, mais c'est aussi sous la pression des faits avec l'installation durable des immigrants des années 60. Ni les pouvoirs politiques, ni les populations concernées – les migrants eux-mêmes pas plus que les "autochtones" – n'ont envisagé cette vague migratoire comme de nouveaux établissements humains stables, susceptibles d'entraîner des transformations sociales, culturelles, politiques et idéologiques profondes et de faire émerger de nouveaux questionnements. C'est bien, pourtant, ce qui s'est passé, et se passe encore, comme partout ailleurs en Europe, mais ce fut ici sans préparation, dans l'amnésie historique et l'"effet de surprise", aggravés par la déstabilisation liée à la récession économique. La formation de ces domaines de connaissance s'est faite en quelque sorte "dans l'urgence" avec la précarité théorique et méthodologique qu'implique une telle situation.

Ce sont certains aspects des difficultés à construire les catégories pertinentes de l'analyse des migrations et, plus encore, des relations interethniques, dont les causes sont multiples et relativement hétérogènes que nous chercherons à aborder ici.

1. En France : un domaine de recherche récent, sous emprise politique.

L'apparition d'un domaine de recherche est toujours plus ou moins lié à des questions qui ne procèdent pas, en tout cas pas exclusivement, de problématiques scientifiques. La commande institutionnelle, qui finance les études, impose certains thèmes tandis que les chercheurs eux-mêmes légitiment fréquemment le choix de leurs objets par la pertinence de la "question sociale" qu'ils recouvrent.

Ceci, non plus que la fragilité de départ, n'explique cependant pas entièrement l'ascendant que la politique a pris sur les problématiques scientifiques dans la recherche sur les migrations et les relations interethniques.

Ce qu'il est convenu d'appeler "l'immigration" alimente, en effet, les polémiques publiques et les joutes électorales, largement relayées par les médias qui y trouvent matière à un nombre presque inépuisable de "questions de société". Mais, surtout, dans l'impréparation générale, l'extrême-droite, politiquement très minoritaire depuis la fin de la guerre d'Algérie, a pu, sur ce sujet, effectuer un retour à partir de ses motifs de prédilection inspirés par un nationalisme chauvin, la xénophobie, le racisme plus ou moins voilé sous le patriotisme... Cette percée est loin d'être "seulement" électorale. Elle est politiquement et socialement plus profonde. On sait comment la thématique - imprudente - mais d'idéologie émancipatrice du "droit à la différence" (Lefebvre, 1970) - a été reprise par les intellectuels de l'extrême-droite sous forme d'assignation à la différence, de refus du mélange et d'imposition de séparation (sur le modèle du soi-disant "développement séparé" voire de l'apartheid). Mais, plus généralement encore, Simonne Bonnafous (1991) a bien montré comment – en dépit des dénonciations dont elle a fait l'objet – c'est cette droite radicale qui a délimité le terrain et défini les termes mêmes du débat social et politique auquel elle a imposé, jusque dans les médias, la légitimité de sa conception des "problèmes"¹ et une partie de son propre lexique.

La recherche elle-même a subi cet effet d'imposition, contrainte, continûment, soit à se soumettre à des catégories (de pensée, de classement...) pré-définies, soit à s'épuiser dans la prise de distance, le contre-positionnement et la démarcation. Sans doute cette "contamination" du scientifique par la politique n'est-elle ni nouvelle, ni spécifique au domaine qui nous intéresse ici, et moins encore la "contamination" idéologique. En provenance de la droite radicale, cependant, et dans le champ particulier des relations interethniques, elle a conduit à des difficultés conceptuelles particulières et à la formation d'un paysage intellectuel singulier.

La réduction du social à l'étatico-national

Si le poids de la politique est envahissant, son contenu n'en est pas moins simultanément restrictif et contradictoire.

Il est envahissant, et quasiment étouffant, parce qu'il ne tolère guère d'autonomie problématique. Aucune réalité, aucun fait ne sont, serait-ce provisoirement, tenus hors d'un questionnement proprement et obstinément politique. Le social, le culturel, l'économique sont ainsi pratiquement dépouillés de toute spécificité. Si l'on préfère une formulation plus concrète, disons qu'un foulard, un lieu de culte, une association, la création d'une entreprise... sont regardés à travers un prisme qui les dépossède de leurs

¹. L'association quasi-mécanique d'"immigration" avec "problème" (et tous les problèmes : emploi, chômage, logement, école, jeunes, banlieue, voire... racisme...) est l'un des moins perçus mais l'un des plus sûrs succès de ce courant politique. Est-il encore nécessaire de rappeler l'appréciation d'un Premier Ministre socialiste pour qui "le Front National pose les bonnes questions mais fournit de mauvaises réponses" ?

propriétés et les affuble d'oripeaux politiques, lesquels sont, toujours, puisés dans le même vestiaire. Car le champ politique en question ne convoque, selon les cas et alternativement (non sans de multiples confusions cependant) que les questions de l'unité nationale, du système "républicain", du rôle de l'État, des implications législatives et juridiques. La vie sociale, la vie politique elle-même, dès lors qu'elles traitent explicitement ou implicitement de migrations ou de relations interethniques, sont strictement rapportées à ces seules dimensions. Ainsi s'organise une chaîne de réduction, du social au national et du national à l'étatique.

Ce champ n'en est pas moins contradictoire parce que l'ignorance volontaire affichée pour les faits ethniques se lézarde de toute part. L'ethnicisation² des rapports et relations sociaux, au sein de la société civile, déborde et s'infiltré dans les institutions, y compris celles qui, partie intégrante de l'État, voire directement dépendantes de l'État central, sont censées demeurer sourdes et aveugles à l'origine, à la religion, à la "race". La police, la justice, les préfetures, l'éducation nationale, pour citer des éléments "forts" de l'appareil d'État, appliquent "sur le terrain", comme on dit, des principes bien différents de ceux qu'affiche l'"idéologie républicaine". Les praticiens en charge de l'exécution des politiques publiques (ville, emploi-formation...) n'ont guère d'autre choix que de reconnaître la pluralité de la société française et d'agir, de façon plus ou moins brouillonne, en fonction d'elle (Simon, 1993; Poiret, 1995). Si l'on ne craignait de trop "psychologiser" le social, on pourrait qualifier la situation française de schizophrénique. Disons seulement, pour reprendre l'image de Bourdieu (1992), que la main droite de l'État, en cette matière comme en d'autres, mais peut-être plus qu'en d'autres, ignore, ou feint d'ignorer, au moins partiellement et sélectivement, ce que fait sa main gauche.

Un "paysage intellectuel" singulier.

Cette emprise politique sur tout ce qui concerne les relations interethniques ne constitue pas seulement un "contexte difficile" pour la recherche en sciences sociales. Elle produit une distorsion caractéristique de ce que l'on peut appeler le "paysage intellectuel" français. Françoise Lorcerie (1994) a magistralement montré à quel point les sciences sociales ont, au cours des années 90, participé de la construction d'une représentation dite "nationaliste républicaine" de la société et d'une conception étatiste de "l'identité nationale".

C'est sous leur autorité que l'on a pris l'habitude, en France, d'opposer le "modèle républicain français" d'intégration individuelle sur la base de d'incorporation nationale "contractuelle", ne prenant en considération que

². J'appelle "ethnicisation" le processus par lequel l'imputation ou la revendication d'appartenance ethnique devient - par exclusion ou par préférence - un des référents déterminants de l'action et dans l'interaction, susceptible d'occulter les autres, par opposition aux situations où cette imputation ou revendication ne constitue qu'un des référents parmi d'autres du rôle et du statut (cf. De Rudder, 1995).

des appartenances nationales et des données sociales, au “modèle anglo-saxon” d’intégration communautaire qui enregistre les affiliations ethniques, d’origine nationale, “ancestrale” et /ou “raciale”. L’élaboration récente de ces “modèles” a pu, en France, permettre une avancée en proposant une formalisation intellectuelle généralisante de données éparses sur des différences de traditions historiques réelles. Aujourd’hui, cependant, le recours à ces “modèles” tient plus du discours performatif que de l’analyse des faits (Bastienier et Dassetto, 1993). En premier lieu, ces modèles sont réifiés au point de passer pour “réels” quand il ne sont que des constructions formelles, soit, dans le meilleur des cas, des idéaux abstraits, jamais réalisés, ni jamais “purs”. Ensuite, une simple analyse de contenu montre qu’ils fonctionnent essentiellement dans un système d’opposition terme à terme, et qu’il s’agit le plus souvent d’affecter au “modèle républicain” des qualités positives et au “modèle anglo-saxon” des traits négatifs (il en va d’ailleurs de même pour ce qui concerne la “conception ethnique” de la nation allemande). Enfin et peut-être surtout, c’est au moment où se déploient “spontanément” toutes sortes de désignations ethniques ou raciales et où celles-ci sont non seulement utilisées, mais parfois même produites par les acteurs institutionnels locaux, dans le désordre évoqué ci-dessus, qu’il est le plus fortement revendiqué.

La référence au “modèle” semble ainsi quelque peu incantatoire. Elle entretient, en tout cas, une véritable confusion entre le politique et le scientifique : la construction passe pour vraie, et l’abstraction passe pour incarnée. Et elle risque bien d’avoir pour effet, non point de forcer le réel à se conformer au modèle, mais au contraire de “couvrir” des pratiques qui lui sont radicalement opposées sur le plan des valeurs et des normes. Françoise Lorcerie note à juste titre que : “Dans l’immédiat [...] la mobilisation ”républicaine” de gauche ou de droite a accru la domination symbolique que subit la ”communauté musulmane” en tant que telle” et s’interroge : “L’effet d’intimidation produit, parmi les maghrébins d’origine [...] serait-il un mode de construction du lien social en France?”. On peut se demander jusqu’à quel point cet effet d’intimidation ne s’exerce pas aussi sur la recherche elle-même. En effet les auteurs auxquels elle réfère ont en commun non seulement ce qu’elle nomme cette “prise d’identité nationale” mais encore des discours explicitement normatifs et prescriptifs, sur le plan scientifique comme sur le plan politique. Ils partagent également un succès public, y compris au sein de la “communauté scientifique”. L’écho de leurs travaux tient sans nul doute en premier lieu à leur qualité, et leurs apports sont indéniables. Il contribue cependant, sans que cela puisse leur être directement imputé, à repousser en arrière-plan des recherches qui – assumant des distinctions classiques en sciences sociales telles que société/nation/État, intégration sociale/intégration politique/intégration nationale, culture/société, etc. – revendiquent l’analyse des rapports et relations sociaux, y compris les rapports interethniques, en termes d’interaction, de transaction, etc. et tentent de concevoir l’articulation des différentes “instances” économiques, sociales, politiques, culturelles... dans la société contemporaine, qui interrogent aussi, nécessairement, les formes actuelles et futures de la démocratie.

Mais surtout, la congruence des recherches dont il a été question avec le “débat public” tel qu’il s’est constitué sous l’influence de l’extrême-droite – réduit, donc, au politico-national – place une part des recherches plus directement ancrées dans le social en position-limite. Non seulement, on l’a dit, elles sont moins “visibles”, mais elles sont surtout moins légitimes, toujours soupçonnés d’apporter le ver (ethnique) dans le fruit de l’auto-proclamé “modèle républicain”. C’est ainsi que la crispation “anti-ethnique” et “anti-communautaire” entrave directement le développement de travaux, qui en maints pays seraient jugés indispensables à la connaissance de la société, par refus de financement argumenté “scientifiquement”, puisque la science semble avoir ici opéré, *de facto*, la jonction du social et du politique. Si le paysage intellectuel français apparaît ainsi si singulier, notamment en Europe, ce n’est pas tellement parce qu’il y a débat politique ou idéologique au sein de la recherche sur l’immigration et les relations interethniques, c’est parce qu’il contraint à “choisir un camp” trop politique et insuffisamment scientifique. C’est aussi parce que ce “choix” politique ne peut que s’effectuer par rapport à un cadre et des catégories de pensée en partie formalisés par les discours de l’extrême-droite. C’est, enfin et surtout, parce qu’il incorpore et reproduit la contradiction qui affecte la façon dont ces relations sont traitées dans le débat public : la forclusion dominante des faits ethniques, qu’ils soient communautaires ou qu’ils relèvent des rapports sociaux de domination d’un côté, la multiplication de catégories ethnicisantes construites dans et pour la pratique, de l’autre ; le développement des connaissances sur les relations interethniques se fait ainsi malaisément et “sous contrôle”.

2. La controverse sur les statistiques “ethniques”.

Le débat sur la production de statistiques prenant en considération des critères d’origine ou d’identification ethniques est d’une extrême vivacité, et il s’y mêle (et souvent s’y confond) des considérations éthiques, politiques et scientifiques.

Sur le plan éthique, la question posée est celle de la production de données “sensibles”³ susceptibles d’étiqueter des groupes-cibles pour des entreprises de persécution, de discrimination ou de ségrégation. Le refus d’enregistrer des données relatives à l’origine ou à “l’appartenance” communautaire est ici assimilé à celui qui concerne la “race”, la religion, les opinions politiques, les orientations sexuelles.

Sur le plan politique, en partie lié au précédent, plusieurs problèmes apparaissent qui tout à la fois relèvent et révèlent le paradoxe déjà souligné. Les premiers sont relatifs aux conséquences de la catégorisation. On s’interroge sur les effets de réification et de “fixation” des groupes ethniques alors que les identifications sociales sont multiples et que l’ethnicité – qui n’est que l’une d’entre elles, parmi d’autres – est elle-même labile et

³. C’est l’adjectif employé dans la Loi Informatique, fichiers et libertés, adoptée en 1985.

fluctuante. On s'inquiète des risques de cloisonnement et de durcissement des frontières entre ces groupes et, par conséquent de l'accroissement de la fragmentation sociale. On redoute l'enfermement des individus dans une "identité" labellisée en fonction de leurs "origines" alors que celles-ci ne sont pas uniformément socialement pertinentes, et qu'elles sont souvent multiples et, parfois, inconnues. A l'opposé, le trouble s'accroît sur le silence complice qui couvre les catégorisations spontanées, ethnistes ou racistes, et sur leur efficacité dans les relations sociales. C'est dans le silence, et par conséquent sans sanction ni mesures correctives, que se déploient aujourd'hui, en France, les discriminations ethnique et raciale. Pire encore, comme nous l'avons vu, ces catégories semblent bien orienter désormais l'action de bien des administrations et institutions sans qu'aucun cadre normatif ne les gouverne.

Le champ scientifique ne peut ignorer ces considérations. La science n'a pas que des impératifs intrinsèques et ne saurait se réfugier derrière une impossible neutralité axiologique, d'autant qu'ici, la question même d'un progrès des connaissances touche réellement au politique. Le débat est en effet particulièrement vif du fait qu'il porte sur des catégories de classement *statistiques*. Depuis le XIX^{ème} siècle, l'une des voies par lesquelles s'exprime, de façon très générale, l'impact du politique sur le scientifique concerne les dénombrements. La statistique produit des états pour les États. Et c'est bien pourquoi cette production est parfois l'objet de vives contestations (qu'il s'agisse du calcul du chômage, de l'élaboration d'indices économiques ou, aux États-Unis, du recensement des groupes ethniques ou "raciaux", sur lequel nous reviendrons). Ainsi, l'élaboration de statistiques à grande échelle, en France, revient à des institutions publiques qui, selon les périodes, sont plus ou moins directement "tenues" par le pouvoir politique. Les données qu'elles fournissent ont d'ailleurs explicitement pour finalité d'informer l'action des pouvoirs publics. Ce qui, donc, pose ici un rapport problématique, c'est la porosité et la mutabilité entre catégories de connaissance et catégories d'action politique et de gouvernement.

On ne peut cependant que s'étonner du fait que la controverse soit si vive chez les scientifiques, alors qu'elle est relativement peu portée sur la place publique, qui serait son lieu naturel, puisqu'il s'agit de problèmes qui concernent l'ensemble de la population de la France⁴.

Compter pourquoi ?

Dans la difficile émergence de la recherche sur les relations interethniques, en France, on a souvent vu paraître ce que Gurvitch appelait la "réduction quantophrénique", comme s'il fallait connaître le nombre exact d'étrangers, d'immigrés, d'enfants ou de petits-enfants d'étrangers, mais aussi celui des "sans papiers" etc. pour comprendre les conflits ou les solidarités, l'égalité et l'inégalité. Ainsi, le recensement maniaque des nationalités ou des origines

⁴. C'est évidemment à dessein qu'on n'a pas écrit "l'ensemble de Français", ni "l'ensemble des citoyens" !

des cohabitants d'une cité de logements sociaux semble devenu un passage obligé – bien que le plus souvent de faible utilité – pour analyser les relations de coexistence. Est-il nécessaire de connaître l'exact nombre des Juifs en Allemagne dans les années 30 pour expliquer le génocide ? Et la quasi-égalité numérique des hommes et des femmes est-elle garante de leur égalité économique, sociale, politique... ?

L'apparition ou, plus exactement, la montée en puissance d'un principe ethnique de division du social⁵, à côté des catégories économiques, professionnelles, statutaires, et de genre (et en relation complexe avec elles), peut s'appréhender, comme tout rapport social, sans décompte. C'est même, à vrai dire, la seule voie d'accès à la *compréhension* du processus. La tendance à l'ethnisation des rapports sociaux en France exige d'abord et continûment la mobilisation de bien autres outils d'analyse que la statistique. Ce sont eux qui encadrent de bout en bout la question du comptage, sa pertinence, comme sa faisabilité. Car ce qui justifie le recours au dénombrement ne va guère de soi. Au contraire, est-on tenté de dire, tant la tendance à faire passer le chiffre pour une donnée scientifique *a priori* est répandue (y compris trop souvent chez les scientifiques eux-mêmes). Mais les chiffres ne sont, à l'inverse d'une expression courante, jamais parlants. Ils expriment, silencieusement ou explicitement, une conception du social et du politique, soit scientifiquement construite, soit tributaire du sens commun, soit dépendante des catégories politiques et idéologiques. L'enjeu scientifique, c'est que ce qui se dit à travers eux relève bien de la connaissance "pour elle-même" et d'un corps d'hypothèses théoriquement cohérent.

Pour ce qui concerne les domaines de l'immigration et des relations interethniques – et en dehors de l'étude des mouvements de population et de l'apport démographique – il semble que le recours à la quantification à grande échelle ait pour but de répondre essentiellement à des visées *comparatives*.

L'interrogation porte sur les divers éléments et formes de l'intégration sociale, économique, juridique, nationale et de l'assimilation culturelle et politique. On souhaiterait pouvoir effectuer des comparaisons portant sur une même population à des moments différents, sur des populations différentes soit au même moment, soit à différentes époques, et, bien entendu, mener des comparaisons inter-générationnelles, d'une part, internationales, d'autre part... En quoi la situation des immigrés d'aujourd'hui ressemble-t-elle et se distingue-t-elle de celle des immigrés de l'entre deux-guerres ? Quelle distance sépare les conditions de vie des immigrés de celle des non-immigrés ? Celles des immigrés entre eux, selon leurs origines et leur ancienneté ? Y a-t-il une mobilité ascendante intergénérationnelle ou blocage, voire mobilité descendante, et pour qui ?

⁵. G. Noiriel a raison d'insister sur le fait qu'à la définition "contractuelle" de la nation qui s'est imposée après la Révolution et s'est solidifiée dans le droit, s'est continûment opposée, toujours avec quelque écho, et parfois avec succès, une conception "ethnique".

Peut-on distinguer les effets propres de la discrimination et de la ségrégation ethniques et raciales ? Comment s'articulent-elles avec les discriminations et ségrégations à base socio-économiques ? Quelles sont les similitudes et les différences entre la France et les autres pays d'immigration ?

La réponse à ces questions peut difficilement s'appuyer seulement sur des éléments qualitatifs, trop souvent pointillistes et parfois contradictoires. Et il est vrai que nous sommes, en France, dans une ignorance plus ou moins grande, mais bien réelle, sur ces questions. Pour dépasser le seuil des hypothèses, il manque bien des *vues d'ensemble*.

Compter quoi ?

Si l'on voit donc assez bien la pertinence du recours à la quantification pour la connaissance de certaines réalités sociales sur lesquelles il reste autrement difficile de statuer, la question reste entière dès lors que l'on s'interroge sur ce qu'il s'agit de compter. Patrick Simon (1995) pose directement la question déjà évoquée ci-dessus : "Peut-on comptabiliser l'ethnicité ?". Sur le plan scientifique, la question est loin d'être assurée. C'est qu'en effet, indépendamment même des questions éthiques et politiques que soulève l'élaboration de catégories ethniques, ou d'origine, a fortiori "raciales", celle-ci pose d'importants problèmes épistémologiques.

Les exemples dont on dispose sont loin d'être éclairants en la matière. Patrick Simon, dans l'article déjà cité, a retracé l'histoire de l'introduction de telles catégories dans les recensements états-uniens et britanniques. On y voit à l'œuvre le progressif "durcissement" des catégorisations, dans un total désordre conceptuel, mêlant le national au culturel, l'origine géographique et la "race", parfois aussi la religion, les uns pouvant d'ailleurs être investis du sens des autres⁶... Le but de ces dénombrements, basés sur l'auto-déclaration, donc sur la revendication subjective d'une appartenance, est de repérer les blocages et discriminations structurels s'opposant à l'égalité des chances et d'informer des politiques correctrices. Ils sont d'ailleurs revendiqués par les groupes qui se jugent – et qui sont – historiquement lésés par le racisme. Il n'en reste pas moins que, dans son effort pour suivre l'évolution des rapports entre groupes séparés par leurs "origines" – et on ne peut nier que le destin des personnes est, dans ces pays comme dans d'autres, et peut-être plus que dans d'autres, dépendant de cette "origine" assignée ou revendiquée – la statistique s'est ici entièrement soumise au sens commun.

Cette soumission est partiellement productive mais reste heuristiquement problématique. Elle permet d'aborder des faits réels, mais elle construit simultanément des artefacts.

Car, dans les rapports interethniques, l'effet de l'hétéro-définition est fondamental. Revendiquée ou non, une "identité", quelle qu'elle soit, relève toujours de la confrontation à d'autres, dans un rapport de forces où les pouvoirs mêmes de désignation sont inégalement répartis. La catégorisation

⁶. Ainsi, la catégorie "hispanique" a-t-elle clairement un contenu racial.

ethnique ou raciale n'a pas le même type de substrat matériel ou objectif que les autres grandes variables descriptives (âge, sexe, catégorie socio-professionnelle, logement...), qui, elles-mêmes ont des modes de constructions hétérogènes. Elle se tient tout entière dans l'interaction. Or les catégories proposées à l'auto-déclaration *font comme si* elles existaient hors de ce rapport. De ce fait, ces nomenclatures participent *directement* et de façon tautologique, de la construction des groupes dont elles prétendent saisir les contours et les caractéristiques, sans pouvoir autrement en assurer la consistance⁷.

Sans doute, une fois construite, cette grille de classification permet-elle quelques comparaisons dans le temps (ne serait-ce que sur les évolutions dans les auto-définitions, question centrale et pourtant, curieusement, peu abordée). Mais ces comparaisons ne valent que pour des catégories relativement stables, comme, par exemple, celle des Noirs américains. La "race" était encore, il n'y a pas si longtemps aux États-Unis, une catégorie juridique réglementant des droits et devoirs distincts, et reste donc fortement "consolidée" dans les représentations. Il ne faut cependant pas sous-estimer les obstacles à cette comparaison dès lors que l'ouverture ou la fermeture des listes catégorielles dans les recensements est, elle-même, un enjeu crucial et très politisé des relations interethniques des pays qui les utilisent⁸.

Si, d'un point de vue scientifique, l'opération qui consiste à objectiver une construction sociale et historique plus ou moins subjective n'est pas en soi illégitime, dès lors qu'elle a une efficacité sociale certaine et durable, elle touche ici sa limite, par insuffisance de médiation conceptuelle entre l'idéologique et le scientifique. Car c'est, en effet, dans cette soumission même au politique et à l'idéologique qu'elle trouve son unique justification. Une telle situation scientifique ne peut qu'être épistémologiquement fort inconfortable, tandis qu'elle entraîne, ou devrait entraîner, bien des scrupules éthiques. Ce dont il s'agit ici est de nature ascriptive : il s'agit d'"origines", voire de "races", soit de données intrinsèquement référées à l'hérédité, quand bien même celle-ci se trouverait masquée sous l'affiliation libre et volontaire autorisée par l'auto-désignation⁹. Quelles qu'en soient les raisons, le souci des origines est - par nature, si l'on ose dire - une grenade explosive dès lors que l'on quitte la quête ou l'inscription individuelle dans le registre intime de la parenté pour l'inscrire dans l'ordre collectif, social et/ou

⁷. Consistance d'ailleurs fort sujette à caution, puisque ce sont la formation et le déplacement des frontières qui, comme l'a montré F. Barth (1969), constituent les identités collectives, et non l'inverse.

⁸. La demande d'une classification ethno-raciale de plus en plus fine, en vue de bénéficier des programmes d'"affirmative action" émane, aux États-Unis, de certains groupes minoritaires qui s'estiment mal définis et insuffisamment protégés. Inversement, une part des détracteurs de l'enregistrement statistique de ces données se recrute chez les ultra-conservateurs qui jugent que le seul groupe désormais lésé est celui des hommes blancs (cf. S.Douf-Kamara, 1995).

⁹. Auto-déclaration, dit-on, mais il s'est bien trouvé quelque chercheur pour "découvrir" qu'environ 10% des "Noirs" se déclaraient "Blancs" lors d'un recensement aux États-Unis !

politique (encore que le registre personnel, lui-même, s'avère aussi parfois fort douloureux, en témoignent les débats sur le droit, pour les enfants abandonnés, de connaître "leurs origines"). Socialement, le renvoi aux "origines" comporte un risque inhérent et définitif : il peut à tout moment autoriser l'accusation de ceux qui ne sont pas de "souche" ou de "sang" assez purs ou assez anciens. On sait, ou, ici encore, on devrait savoir, qu'il s'agit là d'une obsession de l'extrême-droite, laquelle met régulièrement en doute la qualité de "vrai" Français de tant de nos concitoyens juifs, ou supposés tels, fils d'étrangers, ou supposés tels...¹⁰

3. Des catégories statistiques ambiguës et de portée limitée.

Les terminologies utilisées dans chaque État national pour désigner et classer les populations étrangères, immigrées, ou d'origine étrangère, et leurs enfants, comme les groupes minoritaires, sont des sédiments de l'histoire, informés par les "mythes fondateurs" nationaux et souvent incorporés dans et par les institutions. Si elles enregistrent généralement le triomphe d'une façon de penser la pluralité culturelle, ethnique et/ou nationale sur d'autres (ou de ne pas la penser), elles demeurent le fruit d'un rapport de forces parfois instable et ne sont pas, loin s'en faut, toujours exemptes de contradictions.

C'est a fortiori le cas des désignations "spontanées" qui, expressions des représentations sociales, sont aussi des énoncés performatifs dans les enjeux de classement sociaux. Si, en France, les nomenclatures officielles semblent en décalage profond avec le réel, incapables de saisir ce qui se produit et se transforme, c'est en partie parce que les catégories opérationnelles, peu malléables et peu nombreuses, s'opposent au foisonnement contemporain du vocabulaire distinctif. Des travaux récents ont tenté de réduire cet écart, tout en répondant à certaines, au moins, des interrogations qu'il suscite. Pourtant, comme le souligne fort justement Brigitte Fichet (1993), ces tentatives de clarification notionnelle restent encore souvent sous l'emprise du sens commun dont elles cherchent à s'émanciper. Et ce n'est pas le moindre des paradoxes que de voir ces ambiguïtés envahir les diverses nominations appliquées... à la population française d'ascendance française...

La catégorie d'"étranger"

Dans l'usage courant, et outre le renvoi à une définition de type philosophique, le terme "étranger" a plusieurs sens. Il signifie souvent "qui n'est pas d'ici", et plus fréquemment encore, "qui n'est pas des nôtres". Il réfère cependant régulièrement, de façon plus ou moins assurée, à la nationalité juridique, mais souvent dans un usage limité soit aux étrangers

¹⁰. Ce caractère obsessionnel du repérage des "origines" dans l'idéologie et la presse d'extrême-droite, est largement attesté, pour mémoire, voir R. Schor (1992) et N. Lapiere (1995). Voir aussi les allusions répétées de J.M. Le Pen.

non-résidents (les "touristes" ou "gens de passage"); soit aux étrangers "non-immigrés" (les étrangers cadres supérieurs ou des professions libérales, voire des classes moyennes, mais non manuels); soit encore aux étrangers immigrés de pays qui ne furent ou ne sont pas des colonies françaises.

La principale catégorie utilisée dans les statistiques françaises est la nationalité. Celle-ci ne pose pas de très gros problème, car elle est très explicite : être étranger en France signifie ne pas avoir la nationalité française. Elle est d'ailleurs retenue dans tous les Etats modernes comme une catégorie pertinente parce que de nature juridique. Les recensements, le nombre d'entrées d'étrangers sur le territoire français et celui des titres de séjour, fournis annuellement par le Ministère de l'Intérieur, sont d'abord basés sur cette distinction Français/étrangers¹¹.

Il faut cependant noter que la déclaration de nationalité est parfois fautive, en particulier pour des enfants nés français – du fait qu'ils ont un parent français ou du fait de l'application du double droit du sol – parfois considérés ou déclarés étrangers (ceci se pose dans les recensements, mais aussi dans les statistiques scolaires)¹². En outre, il ne s'agit pas d'une catégorie exclusive. Il existe en France comme dans de nombreux autres pays, des bi-nationaux (qu'ils soient ou non reconnus comme tels par les deux États concernés) dont les statistiques françaises ne tiennent aucun compte. Enfin, contrairement à la "pureté juridique" de la partition Français/étrangers, le recensement sépare les "Français par acquisition" (les étrangers devenus Français par naturalisation, mariage, déclaration ou option)¹³ des Français de naissance.

Dans la pratique de la recherche, le recours aux statistiques des étrangers telles qu'elles sont produites par les institutions est incontournable si l'on veut travailler "en grandeur réelle". Les chercheurs prennent assez souvent la précaution de critiquer leurs sources, précisant leurs limites et notamment le fait que les données en question ne concernent pas tous ceux que l'on nomme généralement "immigrés". C'est, en effet, dans le rapport qu'elle entretient avec cette dernière catégorie que la notion d'étranger pose le plus de problème.

La catégorie d'"immigré"

¹¹. Au recensement de 1990, on dénombrait 3 607 590 étrangers en France (6,4% de la population totale). Ils étaient 1 241 352 dans la région Ile-de-France (12,9% de la population).

¹². Pour être Français de naissance, il faut soit avoir un parent français, soit, jusqu'à une date récente, être né sur le territoire national et y résider depuis 5 ans au moins à sa majorité (18 ans). La loi de 1993, dite Loi Pasqua, a mis fin à l'automaticité de ce dernier mode d'obtention de la nationalité française : d'une part, les personnes concernées sont désormais contraintes de déposer une déclaration entre 16 et 25 ans; d'autre part, l'administration dispose maintenant du pouvoir de leur opposer un refus, notamment pour raisons de condamnation judiciaire.

¹³. 1 777 955 en 1990 (3,1% de la pop. tot.) pour la France entière ; 440 000 (4,9 % de la population) en Ile-de-France.

C'est la catégorie du sens commun par excellence. Celle qui est le plus fréquemment utilisée dans les discours politiques, médiatiques, les conversations. Mais cet usage du mot "immigré" n'a pas, dans le discours ordinaire, de base univoque : sont ainsi nommés des Français et des étrangers qui peuvent même n'avoir jamais migré. C'est notamment le cas de la population qui nous intéresse ici, celle des enfants d'"immigrés", qui peuvent être eux-mêmes soit Français (de naissance, par déclaration ou par acquisition), soit étrangers.

La représentation sociale de l'"immigré" a d'abord été associée au travail, et singulièrement au travail non qualifié. Elle impute aussi une origine : les anciennes ou actuelles colonies françaises ou un pays du Tiers-Monde. La composition des deux critères pose quelquefois problème. Comme l'écrit Brigitte Fichet : " le mineur marocain ne manquera pas d'apparaître comme un immigré et l'ingénieur algérien risque de laisser perplexes un certain nombre de ses interlocuteurs".

La désignation s'étend à la famille de l'"immigré" : femmes et enfants d'"immigrés" sont généralement considérés comme "immigrés".

En fait, le terme d'"immigré" renvoie à une "figure sociale", plus ou moins équivalente à ce que furent les "métèques" dans la Grèce antique. Il n'est donc pas étonnant que l'usage d'"immigré" soit souvent proche de celui d'"étranger" quand il renvoie de la même façon, à une "extériorité", à la frontière distinctive entre Nous et Eux.

Globalement, la notion d'"immigré" renvoie à une position à part dans la nation et la société, à une précarité continuée, au moins sur deux générations. Il y entre selon des pondérations fluctuantes, un procès en illégitimité de la présence en France, une contestation de la plénitude de la participation sociale, un refus de la pleine citoyenneté (droits civiques etc...) ¹⁴.

On ignore si la récente prise en compte statistique des "immigrés," selon une définition opératoire que nous envisagerons plus loin, et dégagée du halo sémantique qui l'associe à "étranger", transformera l'usage du terme dans la vie courante, mais on peut en douter. Car les représentations formées dans et pour la pratique ont un sens. Le mot "immigré" à longterm été, en fait, l'équivalent de l'expression "travailleur immigré", désignant des personnes venues provisoirement travailler dans un pays en cours d'expansion économique et manquant de main d'œuvre non qualifiée. Le regroupement familial mais, bien plus encore, la crise de l'emploi a transformé cette image. Le "travailleur immigré", devenu "immigré" tout court, s'est mué en concurrent, voire en "profiteur" du système de redistribution sociale et des mesures d'accompagnement du chômage. C'est

¹⁴. Remarquons qu'"immigré" n'a pas de traduction en anglais. Le terme "immigrant" existe aussi en français de France, mais est peu utilisé. Il semble qu'en anglais, au moins dans l'usage américain du mot, "l'immigrant" soit celui qui a vocation à entrer dans la nation ("Nous sommes une nation d'immigrants" proclamait John Kennedy). Que cela soit encore vrai ou non, telle n'est pas celle, présumée, de "l'immigré" en France...

cette logique qui prévaut dans le statut d'immigré" assigné aux enfants de migrant nés ou socialisés en France.

Il n'existe pas, en France, de statistiques longitudinales concernant les "immigrés"¹⁵. Ce n'est en effet que très récemment qu'une définition utilisable dans les statistiques publiques a été proposée et mise en œuvre (Tribalat, 1989). Deux enquêtes officielles, le recensement de 1990, d'une part, et l'enquête "Mobilité géographique et insertion sociale" de l'Institut National d'Études Démographiques (Tribalat et Simon, 1993, Tribalat, 1995) d'autre part, ont utilisé cette "nouvelle" catégorie. Selon ces deux organismes, sont "immigrées" les personnes étrangères ou françaises par acquisition nées hors de la France métropolitaine¹⁶. Cette définition inclut – bien qu'ils ne soient ni étrangers ni Français par acquisition – les Français de naissance nés dans les Départements et Territoires d'Outre-mer et exclut les Français de naissance nés à l'étranger. On voit que le critère essentiel censé définir le migrant, soit le passage d'un espace à un autre (généralement, pour ce qui nous occupe ici, entre deux espaces nationaux), n'est pas seul retenu. La définition proposée n'est pas parfaitement homogène et comporte une certaine confusion récurrente entre nation d'origine et territoires entre lesquels s'effectue la migration. Une concentration de l'attention portée à l'apport démographique direct, et peut-être pour partie, une certaine soumission au sens commun, l'ont emporté sur la stricte rigueur conceptuelle qui voudrait, comme le rappelle encore B. Fichet, que l'on regarde "l'immigration et l'immigré pour eux-mêmes".

Sur le plan opératoire, cette définition reste de faible portée pour qui s'intéresse moins à la migration qu'aux rapports et relations interethniques. Car c'est alors nécessairement les évolutions intergénérationnelles qui deviennent essentielles : le maintien, l'aggravation, la diminution ou la disparition des inégalités ; la formation de communautés, de groupes ethniques ou de minorités ; les voies de l'intégration sociale, de l'assimilation culturelle et politique, etc... Patrick Simon (1995) propose que soient recueillies des informations sur le pays de naissance des parents. On gagnerait ainsi une plus grande profondeur temporelle. Mais il souligne aussi que si l'on voulait suivre le devenir des "groupes ethniques" sur une durée plus longue, pour en mesurer la reproduction, la disparition ou la transformation historiques, on se heurterait à l'obstacle insurmontable du nombre des ascendants, qui croît de façon géométrique à chaque génération. Certaines productions statistiques officielles établissent une distinction entre "immigrés de l'Union européenne" et "immigrés hors U.E.". D'autres, généralement officieuses (instituts de sondage, médias...) distinguent les "immigrés non européens", ce qui les désigne explicitement, suivant le sens commun, comme plus "immigrés" que ceux qui proviennent des pays

¹⁵. Les statistiques dites "d'immigration" sont celles, déjà évoquées, qui sont fournies par le Ministère de l'Intérieur, soit les flux, d'une part (nombre d'entrées d'étrangers en France) et les stocks, d'autre part (nombre de titres de séjour en cours de validité).

¹⁶. Soit, au recensement de 1990, 4,1 millions de personnes, parmi lesquelles 1,3 million de Français et 2,8 millions d'étrangers.

d'Europe. Ces distinctions risquent de revêtir une efficacité sociale accrue dans les années à venir.

Quoiqu'il en soit, hors des grandes séries statistiques publiques, les chercheurs ne se privent pas de quantifier des catégories ethniques qu'ils élaborent pour les besoins de leurs enquêtes sur les populations "issues" de l'immigration¹⁷. M. Tripier (1993) a montré l'utilité de ces constructions dès lors qu'elles sont contrôlées tout au long de la procédure de recherche. Pour autant, leur multiplication laisse pour le moins perplexe quant aux effets sociaux qu'elles peuvent induire, alors même que, sur le plan strictement scientifique, elles peinent évidemment à répondre aux besoins de la "vue d'ensemble" et a fortiori de la comparaison.

La catégorie de "Français"

Limitée à sa définition juridique, la notion de "Français", qui s'oppose à "étranger" (de telle ou telle nationalité), est de faible rendement dès lors que l'on s'intéresse aux rapports sociaux associés à la transformation de la société par l'immigration. La frontière de la nationalité - surtout lorsque l'acquisition de la nationalité du pays de résidence n'est pas excessivement restrictive, comme c'est encore le cas en France - perd progressivement une part de sa pertinence sociologique. Les discriminations perpétrées à partir d'autres signes ou symboles stigmatisants tels que le faciès, le nom, l'adresse... en attestent largement¹⁸. Certains Français semblent bel et bien "moins égaux" que d'autres.

La "disparition statistique" des enfants français des migrants étrangers, interdisait jusqu'ici le suivi intergénérationnel des populations d'origine étrangère. Leur "repérage" à travers la formation récente de la catégorie d'"immigré" devient possible : on pourra, à l'avenir, savoir si un individu recensé est descendant d'immigré¹⁹, c'est à dire si ses parents, ou l'un d'entre eux, sont des "immigrés".

Cette opération, de fait extrêmement fréquente dans la recherche sur les groupes sociaux formés par les migrants et leurs descendants, induit une ethnicisation générale des classifications. Car dès lors que l'on distingue des "Français par acquisition", des "Français d'origine étrangère", voire des "Français d'origine immigrée", il faut bien nommer les autres, majoritaires, les Français de naissance nés de parents eux-mêmes Français de naissance.

¹⁷. Cela se fait d'ailleurs sans clarté juridique suffisante, du fait de l'insuffisante prise en considération des impératifs de la recherche scientifique dans les dispositifs de la loi informatique, fichiers et libertés.

¹⁸. Encore que ces discriminations directes ou indirectes soient, semble-t-il, largement sous-estimées quantitativement comme qualitativement. Sur celles qui concernent le patronyme, les témoignages analysés par Nicole Lapierre sont particulièrement éclairants (Lapierre, 1995)

¹⁹. La chose serait rendue encore plus aisée si la suggestion de P. Simon (voir ci-dessus) d'enregistrer le pays de naissance des parents était retenue pour les recensements

On sait que, bien souvent, le groupe dominant, parce qu'il se constitue en référence, répugne à s'affecter une catégorie particularisante. Pour autant, le processus de différenciation, lorsqu'il se généralise, ne peut se limiter aux "autres", et il finit, par effet-retour, par s'imposer même pour le groupe qui possède le plus grand pouvoir de désignation.

C'est très exactement ce qui est en train de s'opérer dans la recherche. Le besoin de connaissances sur les phénomènes et rapports sociaux s'inscrivant dans la "société modifiée et élargie par l'immigration" (Bastienier et Dassetto, 1993) conduit à l'élaboration de catégories de plus en plus "ethniques", mais aussi, nécessairement, de plus en plus "désignantes". Ce qui s'est réalisé avec l'usage omniprésent du terme "immigré", soit la prolongation de l'imputation d'extériorité, y compris pour des Français nés en France, "détéint" en quelque sorte sur la catégorie de Français, dont on pouvait penser qu'elle avait conservé quelque sincérité juridique, ou ne serait-ce que par invocation du "modèle républicain"²⁰. De fait, et quelle qu'en soit la validité ou la nécessité scientifique, la distinction catégorielle des Français selon leur "origine" participe de l'ethnicisation des rapports sociaux, dans le même temps qu'elle est censée pouvoir en rendre compte.

Quoiqu'il en soit, les nécessités de la recherche n'autorisent pas le recours à n'importe quel terme. Il faut une farouche amnésie historique, et une certaine irresponsabilité, pour user de mots appartenant à ce qu'avec Léon Poliakov, on pourrait nommer *le Bréviaire de la haine*, même (ou surtout) s'ils se sont plus ou moins imposés dans le langage courant. L'expression "Français de souche", déjà ambiguë lorsqu'elle est utilisée entre les guillemets qui tentent de prendre quelque distance avec la sociologie dite "spontanée", devient particulièrement inquiétante dans des textes à vocation scientifique. Ici, l'influence de l'idéologie d'extrême-droite est rien moins que directe, même (ou, répétons-le, surtout) si elle est inconsciente.

²⁰. Telles sont les raisons qui font s'écrier G. Noiriel (1986), en titre d'une communication : "Les jeunes "d'origine immigrée" n'existent pas."

4. Des catégories d'analyse plus ou moins fragiles.

On ne peut, sans mener une recherche spécifique qui serait d'ailleurs d'un grand intérêt, faire l'inventaire des catégories ad hoc construites pour les besoins de la recherche, à partir d'indicateurs spécifiquement pertinents.

Nous voudrions cependant considérer quelques notions d'usage relativement fréquent, qui sont en rapport direct avec l'objet de cet article. La première, ou plutôt les premières que nous examinerons concernent les enfants des migrants étrangers en France, qui sont au centre de ce colloque. Elles ont une portée plutôt classificatoire. Les secondes, dans leur usage rigoureux, sont véritablement des concepts analytiques.

*La notion de "génération" : "deuxième génération", "générations issues de l'immigration", "jeunes issus de l'immigration" ...*²¹

La notion de génération est ambiguë, tant dans le sens commun qu'en sciences sociales, parce qu'elle revêt des sens différents et parfois contradictoires. Elle peut ainsi désigner, comme en anthropologie, l'ensemble des personnes situées au même degré de filiation dans la descendance d'un individu. Mais elle peut aussi concerner l'ensemble des individus ayant à peu près le même âge en même temps au même endroit. Ainsi procède Mannheim (trad. fr. 1990), lorsqu'il définit la génération par le partage d'une même période historique, par un "vécu" commun propice à l'élaboration du sentiment d'"un être ensemble socio-historique", d'une même "vision du monde". Et tout le monde s'accorde plus ou moins pour admettre qu'il existe une succession des générations séparées par un intervalle d'environ trente ans, soit la période située entre la naissance des parents et celle des enfants (Attias-Donfut, 1988).

Le titre de ce colloque marque une interrogation sur l'égalité des chances et des statuts des enfants (quelle que soit leur nationalité et la façon dont ils y ont eu accès) des immigrés (eux-mêmes étrangers ou français "d'origine étrangère", ce qui n'est pas ici précisé) avec les autres (soit, nécessairement, les enfants français nés de parents français), pour autant que tous soient "jeunes".

Il est écrit, ici comme en maintes autres circonstances, jeunes "issus de l'immigration", ce qui marque un primat démographique : ces jeunes forment l'apport démographique indirect de l'immigration, et ce sont les seuls à être *issus* de quelque chose. Qui dit ou écrit "issus de Français", ou "issus de non-immigré

On lit aussi parfois "jeunes d'origine immigrée", muant l'acte de migration en "origine" ! L'usage de la notion d'"origine", toujours de nature symbolique, toujours suspecte d'un renvoi mythologique au sang et à la continuité généalogique, est ici proprement vide de tout autre contenu qu'un

²¹. Pour plus de développement sur ces notions cf. De Rudder, communication au IV^{ème} colloque de démogéographie, 1995.

pur renvoi à l'extériorité. Ainsi ces personnes sont-elles définies comme "autres", par héritage (hérédité ?) de l'altérité de leurs parents.

Aucune de ces dénominations n'est socialement neutre. Elles renvoient aux incertitudes évoquées plus haut à propos des catégories d'"immigré" et d'"étranger". Concernant ces jeunes dont les parents ont immigré (à moins que l'on prenne aussi en considération ceux que l'on dit de "troisième génération", tout aussi intéressants), elles entretiennent plus ou moins l'incertitude sur la pleine appartenance nationale (à quelle génération devient-on un "vrai Français" ?).

Si, une fois de plus, l'intention est claire, la dénomination ne l'est pas. Car ce que l'on postule, c'est bien une continuité généalogique de l'"origine", critère à partir duquel on va observer des variations entre "originaires" différents. Une ethnicisation qui n'est plus vraiment subreptice passe encore dans les mots, entérinant en quelque sorte par avance ce que l'on craint probablement de constater : une inégalité perpétuée.

On peut cependant s'interroger. Pourquoi ne pas appeler ces personnes "des enfants d'immigrés" (étrangers ou non, précision nécessaire), ce qu'ils sont, assurément, pour autant que leurs parents aient effectué une migration

Les notions de "minorité" et de "communauté" ethniques

Les expressions "groupe ethnique", "groupe minoritaire", "minorité ethnique", "communauté ethnique", sont, en français, presque équivalentes, même s'il y a entre quelque euphémisation des rapports sociaux de "race" (Guillaumin, 1992)²². Les usages, même savants, ne sont nullement stabilisés; et ils le sont d'autant moins que les études sur ces thèmes sont relativement rares.

Le terme de **minorité**, cependant, est très peu utilisé en France, pour la France, et y semble réservé à d'autres contextes (Europe centrale et orientale, Amérique...). L'ethnicité n'est pas une réalité historique nommée en tant que telle en France et ce qui en relèverait est, au moins officiellement, dénié ou masqué sous d'autres catégories. La question émerge aujourd'hui, en partie du fait des transformations internes à la société française, en partie, aussi, sous l'effet de l'intégration européenne, où la position universaliste et "républicaine" de la France est très isolée, face aux pays d'Europe du Nord, à l'Allemagne et à la Grande-Bretagne.

L'intérêt de la notion de minorité est de se donner d'emblée comme analytique. Louis Wirth (1928) la définit par une situation de séparation, un traitement différent et inégal, l'exclusion de la pleine participation. D'une manière plus spécifique, la minorité ethnique, dans la tradition sociologique américaine, se caractérise par son maintien dans un état de *minorisation*

²². "Certains rapports sociaux sont dits 'raciaux'. Par souci de décence, cette formulation est parfois euphémisée sous celle, plus acceptable, et d'ailleurs ambiguë, de rapports 'ethniques'. (...) Ce n'est pas tant le terme 'ethnie' qui, en gommant les présupposés biogénétiques, a relayé le terme 'race', que le sens du terme 'race' qui a subrepticement réinvesti 'ethnie' ". (Guillaumin, 1992)

défini par la dépendance, l'inégalité et la particularisation par "différence négative" (privation d'universalité).

La notion de **communauté** devrait aussi conserver ce même statut conceptuel relativement abstrait, défini par la forme et le degré de *communalisation*, soit, selon la définition weberienne, celles des relations collectives basées sur "une croyance subjective en une communauté d'origine" croyance elle-même fondée sur "les similitudes de l'habitus extérieur ou des mœurs, ou des deux..." (Weber, 1922). Malheureusement, la notion de communauté est souvent substantifiée. Son existence est présupposée, avant tout examen des sentiments d'appartenance et toute évaluation de la densité des liens sociaux internes. On a même pu voir, ici et là, apparaître l'expression "communauté immigrée", dont on se demande ce qu'elle pourrait signifier d'autre que le marquage d'une frontière avec la "communauté nationale". La notion de minorité n'est d'ailleurs pas à l'abri d'un tel usage, quand elle est utilisée comme synonyme de "communauté minoritaire".

Des travaux existent cependant, ailleurs, sur les communautés ethniques, qui permettent d'apprécier la variabilité de leurs modes d'organisation, de l'importance des relations internes et de l'étendue des ressources, culturelles, économiques, sociales, politiques... qu'elles apportent aux individus (Breton, 1990). Ils n'ont guère été suivis, jusqu'ici, en France.

Pour les raisons déjà longuement exposées, un débat à très haute charge polémique sur le "communautarisme" des immigrés, ou de certains d'entre eux, est apparu depuis quelques années. C'est un débat politique, exclusivement, dans lequel les scientifiques, faute de repères théoriques et de connaissances suffisants, ont, dans la plupart des cas, une participation plus politique que strictement intellectuelle, même entendue au sens large. En témoigne l'appel à la vigilance anti-communautariste lancé par Maxime Rodinson dans *le Monde* en 1989, fort explicitement intitulé "De la peste communautaire". Tout se passe comme si nul, en France, ne retenait l'hypothèse, soutenue par Thomas et Znaniecki dans "Le paysan polonais" (1918-1920) et reprise par Park, selon laquelle, pour utiliser une terminologie plus weberienne qu'américaine, la communalisation pouvait servir de sas et de point d'appui pour une sociation plus large des immigrants, hypothèse pourtant plusieurs fois vérifiée, y compris en France-même (Girard et Stoetzel, 1953).

Car ce qui est politique, dans "la question communautaire", ce n'est pas tant la formation de groupes se réclamant d'une même origine, religion etc... C'est la représentation que ces groupes peuvent conquérir dans les instances de pouvoir. Il ne s'agit plus alors de l'organisation collective propre et de son rapport à d'autres organisations collectives de même nature ou à la société globale. Il s'agit de sa capacité à peser sur les décisions politiques. Sans doute ces deux acceptions, sociales et politiques, de la communauté ne sont-elles pas sans relation. Mais pour envisager cette relation, il est nécessaire de lever la confusion et de s'interdire le passage incessant de l'une à l'autre, qui ne font qu'obscurcir la pensée.

5. Une situation aporétique ?

Le devoir d'élaboration de connaissances, qui est le nôtre, se heurte donc, dans le domaine des relations interethniques, à de nombreux obstacles. Nous avons tenté d'en tracer les raisons pour mieux dégager les enjeux épistémologiques qui s'attachent aux catégories auxquelles nous avons recours pour décrire, compter, analyser.

On voit que ces obstacles sont particulièrement importants lorsqu'il s'agit de construire des catégories *de personnes*, de constituer des groupes. Aux questions habituelles en la matière (la pertinence des agrégats opérés, leur consistance, leur rapport au "sentiment subjectif d'appartenance"...) s'ajoute le risque de substantiver des abstractions, de réifier des artefacts, choses qui ne vont pas sans conséquences sociales. Dans le cas des populations *en situation minoritaire* le péril est particulièrement grave du fait que la science se trouve objectivement dans le camp dominant des rapports de pouvoir de désignation (même si les chercheurs usent souvent de cette position à l'encontre des désignations dominantes, utilisation qui relève aussi de leurs propres stratégies de distinction).

On pourrait penser que les catégories construites par abstraction n'encourent pas au même point ce danger. L'histoire des sciences sociales montre cependant que l'on ne s'est pas privé, par exemple, d'essentialiser la culture, le groupe ethnique, la communauté ou la minorité, sans même ici parler de la nation, de l'ethnie, de l'identité. Le procédé de la liste des attributs qui permettraient d'identifier tel ou tel de ces phénomènes est loin d'avoir cédé la place à une conception plus processuelle de la formation de collectivités concrètes plus ou moins durables, et de leur construction identitaire. Et la logique *statistique*, qui contraint, in fine, à affecter des individus à ces entités abstraites, conforte la première tendance.

Nous sommes bien confrontés à un défi : celui de trouver les outils adéquats pour analyser la pertinence sociale des désignations ethniques, sans y participer, ni directement ni indirectement, parce que l'on a des raisons fondées de penser que celles-ci sont facteurs d'inégalités persistantes, parfois reproduites d'une génération à l'autre. Si l'on y est indifférent politiquement, on ne peut l'être, sans perdre toute crédibilité, scientifiquement.

La riposte ne se trouve pas entièrement du côté des démarches compréhensives. Ni la démarche interactionniste, ni la posture anthropologique – qui saisissent avec une grande pénétration les logiques à l'œuvre dans les désignations réciproques et le sens que les acteurs donnent à leur pratique – ne répondent aux problèmes de la *vue d'ensemble* et de la *comparabilité*. Elles précèdent plutôt celles-ci, en proposant, le cas échéant, les catégories sur lesquelles travailler, et elles les suivent aussi, en dévoilant les processus et les dynamiques.

Il est donc fort probable qu'il n'y ait guère de réponse à ce défi. La dénégation répétée finit par ne plus informer que sur les prises de position politiques de ses auteurs. Et il n'est peut-être pas possible, en l'état actuel en tout cas, de prendre les catégorisations pratiques "spontanées" comme

“objets de travail” sans, d’un même mouvement, les admettre comme “outils de travail” (Fichet, 1993).

Il ne reste qu’une voie incertaine, dont seule l’histoire – et notamment celle qui viendra d’une sociologie réflexive de la connaissance – pourra juger de la validité et de la fécondité. Celle d’une perspective résolument relativiste et, corrélativement, constructiviste. L’état des connaissances n’est jamais, du point de vue de la connaissance elle-même, qu’un “moment” pour faire surgir de nouveaux questionnements, prétextes à de nouvelles recherches.

Nos atouts proviennent de la souplesse induite par la “condition” scientifique des sciences humaines et sociales, plus aptes à dévoiler qu’à découvrir. Celles-ci sont ou devraient être mieux que d’autres disciplines – aisément guettées par le positivisme – informées de la circulation incessante entre science, politique et idéologie. Nous disposons, force et faiblesse de cette position d’un espace d’“imagination scientifique” très ouvert. Le “bricolage”, auquel Lévi-Strauss a conféré une certaine noblesse, est notre ressource. Dès lors que nous sommes en mesure de justifier, pas-à-pas, de l’adéquation (toujours relative et partielle) des techniques aux méthodes, des indicateurs aux catégories conceptuelles, de celles-là à la problématique théorique; dès lors que nous sommes capables, simultanément, de rendre compte, autant que faire se peut, des éthiques (scientifique, sociale, mais aussi politique...) qui guident ou informent les choix que nous avons opérés, la voie est ouverte à des travaux critiques qui conforteront ou ruineront les connaissances que nous aurons essayé de produire.

Il est vain d’espérer une déprise du politique à l’égard des statistiques en général et des statistiques publiques en particulier. Et plus généralement, on ne peut se voiler la face sur la nature profondément politique des choix conceptuels et nominaux que la recherche est amenée constamment à opérer. L’histoire l’a montré : la manipulation des origines est intrinsèquement dangereuse, socialement et politiquement. Sans doute n’est-il guère possible de contrôler par avance l’usage qui sera fait de telle ou telle catégorie d’analyse. Encore peut-on ici aussi exiger de la recherche en sciences sociales quelque vigilance quant aux nomenclatures qu’elle produit ou reprend inconsidérément, comme s’il lui était loisible de revendiquer, en cette matière, une quelconque “innocence”. Trop de mots, régulièrement utilisés dans la recherche, y compris (surtout ?) dans celle qui revendique une position objectiviste, ont été puisés dans le lexique déjà constitué de l’extrême-droite, parce que celui-ci s’est imposé dans le débat public²³. On aurait été en droit d’espérer qu’ils soient, par avance, privés de toute légitimité scientifique (ce qui, on peut l’espérer, est enfin arrivé pour la catégorie naturelle de “race”).

²³. Le leader de l’extrême-droite en France, lui, est en tout cas parfaitement conscient de l’influence qu’il exerce : “C’est ça, la politique, peser sur son temps, sur les décisions du pouvoir, sur la pensée politique. Je pèse en m’exprimant. J’oblige toute la politique française à se droitiser, à se déterminer par rapport à moi. C’est démocratique parce que ce que je pense, c’est ce que pense le pays”. *Le Monde*, 11/4/1984 (souligné par nous).

Il est en tout cas toujours possible, dans la recherche, et même s'il s'agit de mener des comparaisons inter-générationnelles ou internationales, de faire reculer la logique taxinomique, constamment guettée par le positivisme et l'essentialisme, au profit de catégories construites, d'analyse ou de jugement (Kuhn, 1977), dont les fondements plus complexes sont tout aussi formulables, et au moins aussi justifiables, que les critères qui fondent les catégories de comptage.

RÉFÉRENCES

- ATTIAS-DONFUT C., *Sociologie des générations*, P.U.F., 1988.
- BARTH Fredrick (Ed.), *Ethnic groups and Boundaries*. The Social Organization of Culture Difference. Bergen, Oslo, Universitetsforlaget, 1969.
- BASTENIER Albert, DASSETTO Felice, *Immigration et espace public. La controverse de l'intégration*. Paris, L'Harmattan/CIEMI, 1993.
- BONNAFOUS Simone, *L'immigration prise aux mots. Les immigrés dans la presse au tournant des années 80*. Paris, Kimé, 1991.
- BOURDIEU Pierre, Entretien au journal *Le Monde*, 14/1/1992.
- Breton Emile (Dir.), *Ethnic Identity and Equality : Varieties of Experience in a Canadian City*. Toronto, University of Toronto Press, 1990.
- CALOT Gérard, Long Marceau, Milleron Claude, "Une mise au point commune des dirigeants de l'INED, de l'INSEE et du Haut Conseil à l'Intégration". *Le Monde*, 26/9/91.
- DE RUDDER Véronique, "Ethnicisation". in Vocabulaire historique et critique des relations interethniques, *Pluriel-Recherches*, fascicule 3, 1995.
- DE RUDDER Véronique, "Deuxième génération, intégration, assimilation : du vocabulaire de l'immigration". Communication au IVème colloque de démogéographie : *Immigrés et enfants d'immigrés en France*, Poitiers, 25 au 27 octobre 1995 (à paraître).
- Diouf-Kamara Sylviane, "Aux U.S.A., la racialisation de l'autre". *Hommes et Migrations*, n° 1190, sept 1995.
- FICHET Brigitte, "Étranger et immigré. Deux termes problématiques". *Revue des Sciences Sociales de la France de l'Est*, 1993.
- Girard Alain et Stoetzel Jean, *Français et immigrés. L'attitude française. L'adaptation des Italiens et des Polonais*. Paris, Cahiers de l'INED n°19, 1953.
- GUILLAUMIN Colette, "Une société en ordre. De quelques-unes des formes de l'idéologie raciste". *Sociologie et Société*. Vol XXIV, n° 2, 1992.
- KUHN Thomas S., *La Tension essentielle. Tradition et changement dans les Sciences* (1977). Paris, Gallimard, 1990.
- LAPIERRE Nicole, *Changer de nom*. Paris, Stock, 1995.
- LEFEBVRE Henri, *Manifeste différentialiste*. Gallimard, 1970.
- LORCERIE Françoise, "Les sciences sociales au service de l'identité nationale. Le débat sur l'intégration en France au début des années 1990". in D.C. MARTIN dir., *Cartes d'identité. Comment on dit "nous" en*

- politique ?* Paris, Presses de la Fondation Nationale de Sciences Politiques, 1994.
- NOIRIEL Gérard, "Les jeunes d'origine immigrée" n'existent pas. in B. Lorreyte dir., *Les politiques d'intégration des jeunes issus de l'immigration*. Paris, L'Harmattan, 1986.
- POIRET Christian, *Familles africaines en France. Ethnicisation, ségrégation et communalisation*. Thèse de doctorat en sociologie, Université Paris 7, 1996.
- RODINSON Maxime, "De la peste communautaire". *Le Monde*, 1/12/1989.
- SCHOR Ralph, *L'antisémitisme en France pendant les années trente*. Bruxelles, Éditions Complexe, 1992.
- SIMON Patrick, "Nommer pour agir". *Le Monde*, 28 avril 1993.
- SIMON Patrick, "La représentation statistique de l'immigration : Peut-on comptabiliser l'ethnicité ?". Communication au Colloque *Anciennes et nouvelles minorités. Démographie, culture et politique*, 8èmes entretiens Jacques Cartier, 5-8/12/1995 (à paraître).
- THOMAS William I. et Znaniecki Florian, *The Polish Peasant in Europe and America*. (1918-1920). New York, Dover Publications, 1958
- Tribalat Michèle, "Immigrés, étrangers, Français : l'imbroglio statistique". *Population et Société*, n°241,
- TRIBALAT Michèle, en coll. avec Simon Patrick, "Présentation de l'enquête "mobilité géographique et insertion sociale"". *Population*, n°1, Février 1993.
- TRIBALAT Michèle, *Faire France*. Paris, La Découverte, 1995.
- TRIPER Maryse, "Populations issues de l'immigration : problème de construction d'objet (l'exemple des étudiants)". *Utinam*, "Autour de Michel Verret", 1993.
- WEBER Max, *Économie et société* (1922). Paris, Plon, 1971. (tome 1).
- WIRTH Louis, *The Ghetto*. (1928) Trad. française par P.J. Rojzman, *Le Ghetto*. Presses universitaires de Grenoble, (coll. "Champs urbains") 1980.